

Périmètre de FAIR : la finance à impact social

FAIR, collectif de la finance à impact social

Philanthropie

Définition

• La **philanthropie** se définit par des initiatives privées, désintéressées, pour le bien public et axées sur l'amélioration des conditions de vie.

Finance solidaire et finance à impact

La finance à impact social concilie ces deux définitions

• La **finance solidaire** repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires. Elle relie les épargnants à des entreprises possédant une activité à forte utilité sociale et/ou environnementale.

• La **finance à impact** se définit par l'intention et la contribution de l'investisseur à générer un bénéfice social et/ou environnemental tout en mesurant celui-ci.

Finance responsable

Définition

• La **finance responsable** permet d'investir dans des entreprises cotées choisies en fonction de leur performance financière et de leur responsabilité socio-environnementale.

Finance traditionnelle

Définition

• La **finance traditionnelle** se définit par le financement des entreprises, sans critère socio-environnemental spécifique, dans le but de créer de la rentabilité.

Produits de partage



Pour l'impact

Contrats à impact & Obligations sociales

Avec impact

Obligations vertes



Fonds responsables

Fondations, charités et dons

Fonds solidaires
Actionariat solidaire
Microcrédits
Produits bancaires solidaires

Fonds à impact

Pratiques conventionnelles

Objectifs socio-environnementaux

Degrés d'engagement

Rentabilité financière